Image not found or type unknown

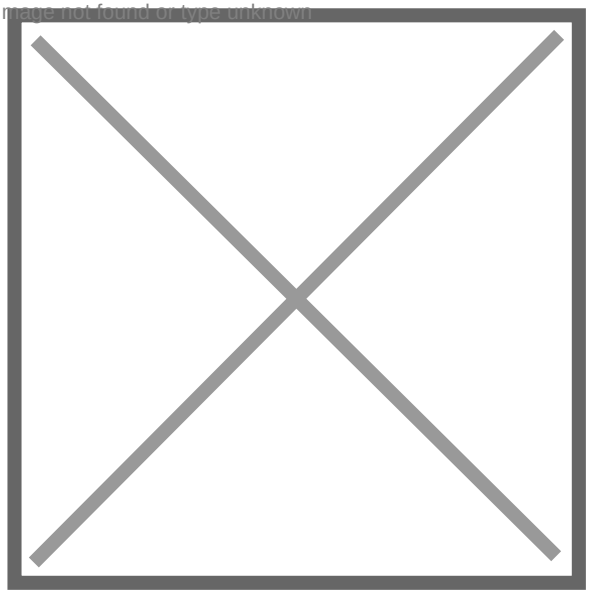

Travaux de la mairie dans une propriété privée

Par **vanouchka**, le **22/11/2007** à **22:40**

La mairie a entreprit des travaux dans la commune et le maire a fait une "réunion d'information" pour expliquer la teneur des travaux. Le problème c'est que ma cour a 2 côtés en contact avec la rue et les limites ne sont visibles que sur les plans. Notre cour a été coupé au niveau de l'angle et une sorte de bordure a été placé. Maintenant ma question lol. Est-ce que la mairie est dans son droit ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés